Circonscription de Thouars



FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

	Ecole publique Louzy	DATE DE LA REUNION
NOM	' '	
COMMUNE (S)	LOUZY	20/10/2022

Participants (préciser A : absent, Exc pour excusé)

articipants (preciser A . ar	oseni, Exc pour excuse)				
Représentants					
des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants		
- Mme BERGE - Mme GRIVAULT - Mme MORATO - Mme VERGE-GONORD excusés Mme PRUDHOMME M. MONGÈS Mme BERNARD	Président(e) - Mme SERGENT Enseignants -Mme BELLET AUMARECHAL -M. BENBRIK KERHAMON -Mme CHRIST -Mme PARRONAUD FIGEAC -Mme SURAULT -Mme GENTILHOMME(Exc) IEN Mme TAVANT (Exc)	-M. DORET, maire de Louzy -Mme RAGOT, adjointe aux affaires scolaires (Exc)	DDEN Mme BERTHELOT (Exc)		

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance : Mme CHRIST

Ordre du jour

- 1. Composition et fonctionnement du conseil d'école
- 2. Le Bilan des élections
- 3. Le bilan de la rentrée scolaire 2022
- 4. Le vote du règlement intérieur
- 5. La sécurité dans l'école : mise en place et organisation des exercices PPMS
- 6. Présentation du plan de continuité
- 7. Bilan financier de l'association USEP
- 8. Les projets à venir
- 9. Les demandes des enseignants
- 10. Les questions diverses des représentants de parents d'élèves

Composition et fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

Composition

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- ✓ le directeur de l'école, président ;
- ✓ deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal)
- ✓ les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- ✓ un des maîtres du RASED
- √ les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- ✓ le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
- √ l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Compétences

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

- > adopte le projet d'école et est associé à son élaboration ;
- vote le règlement intérieur de l'école;
- ➤ établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :
 - -les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
 - -l'utilisation des moyens alloués à l'école;
 - -les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
 - -les activités périscolaires;
 - -la restauration scolaire;
 - -l'hygiène scolaire;
 - -la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - -le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- ➤ Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
- ➤ Il donne son accord:
 - -pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
 - -sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

- les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
- l'organisation des aides spécialisées.

Il peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire à l'IA-DASEN, après avis de l'IEN chargé de la circonscription.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations (il a été décidé à l'unanimité de voter à mains levées pour cette année scolaire).

2-Bilan des élections

Présentation des résultats de l'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'école :

Le scrutin a eu lieu le vendredi 7 octobre dernier :

- -176 inscrits –115 votants (soit un taux de participation de 65. 34 % contre 69,89% l'an passé). 10 bulletins nuls ou blancs.
- -Une seule liste s'était déclarée candidate.
- -La liste indépendante a obtenu les 5 sièges mis en jeu : Caroline BERGE, Pauline GRIVAULT, Anita MORATO, Marjorie PRUDHOMME et Sarah VERGE-GONORD. Deux sièges de suppléants ont été pourvus. Mme Marine BERNARD et M. Pierre MONGÈS occuperont donc le poste de suppléants.

Nous remercions les parents qui se sont investis dans cette mission.

3-Bilan de la rentrée scolaire 2022

A - Les changements

Cette nouvelle année scolaire a vu plusieurs changements :

1 - Des changements dans l'équipe enseignante :

L'équipe a vu l'arrivée de trois nouveaux enseignants à la rentrée : Emilie SURAULT, qui est en charge de la classe de CM1-CM2, Yanis BENBRIK--KERHAMON qui assure la décharge de direction les lundis et le complément de service de Mme SURAULT les vendredis.

Mme GENTILHOMME a obtenu le poste de remplaçante rattachée à l'école.

Mme PARONNAUD--FIGEAC effectue le remplacement de Mme COUTELEAU. Cette dernière reprendra la classe à mi-temps à compter du 7 novembre. Mme PARONNAUD--FIGEAC complétera le mi-temps.

2 – Des changements dans la répartition des classes et des élèves :

Répartition des enseignants :

- Karen COUTELEAU, enseignante des PS-MS
- Aurélia CHRIST, enseignante dans la classe des GS-CP
- Caroline BELLET AUMARECHAL, enseignante des CE1-CE2
- Elsa SERGENT et Yanis BENBRIK--KERHAMON, enseignants des CE2-CM1
- Emilie SURAULT et Yanis BENBRIK--KERHAMON, enseignants des CM1- CM2

Mathilde GENTILHOMME, remplaçante rattachée à l'école : elle reste à l'école quand elle n'est pas appelée dans une autre école, aide alors l'équipe enseignante et peut intervenir auprès des élèves.

Le RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficulté) est également présent à l'école par le biais de Chloé GUERRIN, psychologue scolaire et Karine ROY, enseignante spécialisée (à dominante pédagogique) présente à l'école ponctuellement.

Par ailleurs une AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), Adeline LUCZAK est présente à l'école toute la semaine.

3 –Le personnel communal intervenant à l'école

A cette rentrée scolaire, Mme BOULORD poursuit la surveillance de la récréation de la pause méridienne. Mmes MOUSSET et DELAGE accompagnent les enfants sur le trajet de la cantine.

L'équipe enseignante compte sur les aides précieuses de Mme Pascale BROSSILLON, ATSEM dans la classe des PS-MS, de Mme Bérangère BOUTET, ATSEM dans la classe de GS-CP.

Mmes PUCHAULT et COIRIER sont en charge du ménage dans l'ancien bâtiment, et Mme DELAGE dans le nouveau bâtiment.

Le temps d'APS est pris en charge par Florence MILLIASSEAU, Nathalie BLANCHETON, Elvire BOURGEAULT, Coline ASTIER ainsi que Pascale BROSSILLON et Bérangère BOUTET.

B - Les effectifs globaux

Les effectifs sont en baisse. L'école compte 122 élèves (135 en juillet 2022- 129 en septembre 2021) Les élèves sont répartis dans 5 classes soit une moyenne de 24,4 élèves par classe.

En cette rentrée 2022, 16 nouveaux élèves ont été accueillis : 11 élèves de PS ont été accueillis en septembre pour leur première rentrée scolaire ainsi que 5 nouveaux élèves (en classe de MS, de CP, 1 de CE2, de CM1 et de CM2).

Répartition par cycles et par classes

Cycle 1			Cycle 2			Cycle 3		
PS	MS	<i>G</i> 5	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
11	9	11	14	18	15	24	20	
31		47			44			

20 PS-MS		e	25 65- <i>C</i> P	25 CE1-CE2		25 CE2-CM1		27 <i>C</i> M2	
P5	MS	MS	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM1	CM2
11	9	11	14	18	7	8	17	7	20

Les répartitions sont décidées en conseil des maitres par l'ensemble de l'équipe. Nous prenons en compte différents critères pédagogiques.

En fin d'année scolaire, le départ de 20 CM2 en sixième est à envisager.

Compte tenu de l'effectif de la classe de PS-MS, nous pourrons accueillir des élèves en TPS en janvier. Quatre familles avaient déjà pris contact avec l'école pour inscrire leur enfant. Un temps d'accueil sera prévu en décembre.

4- Le vote du règlement intérieur de l'école.

Le premier conseil d'école est l'occasion de voter le règlement intérieur de l'école.

Le règlement départemental des écoles s'applique à l'école. Il est consultable dans le bureau de la directrice et sur le site de l'école.

L'avenant au RTD a été établi en conseil des maîtres.

Le règlement de cour établi en septembre 2018 avec le personnel communal pour les temps d'interclasse et périscolaires reste en vigueur.

Il est décidé à l'unanimité que seuls les documents spécifiques à l'école seront soumis aux familles pour qu'elles en prennent connaissance et seront envoyés par mail. Le règlement départemental et tous les autres règlements seront consultables à l'école et sur le site de l'école.

Vote: Tout est accepté à l'unanimité.

Un protocole et cadre de fonctionnement précisant les différents scénarios possibles liés à la situation sanitaire a été communiqué aux parents à la rentrée. Ce début d'année a débuté au niveau 0 (bleu ou socle). Les parents seront informés des éventuelles évolutions.

5-La sécurité dans l'école : mise en place et organisation des exercices PPMS

Les mesures qui ont été mises en place à la rentrée 2016 pour prévenir et sécuriser les espaces scolaires sont maintenues. Les portes d'accès à l'école sont fermées pendant la journée de classe et une sonnette permet aux personnes ayant besoin d'entrer à l'école de se signaler (élève en retard, taxi, psychologue scolaire...). Les consignes de sécurité restent affichées dans l'école.

La fermeture à clé de toutes les portes, y compris celles donnant sur la cour de récréation reste en vigueur.

Rappel des exercices de sécurité dans les écoles au cours de l'année scolaire :

- 3 exercices incendies doivent être réalisés : le premier a eu lieu le 12/09/22, le second se déroulera en novembre et le dernier en mai 2023.
 - Ce premier exercice a révélé un dysfonctionnement du système d'alarme dans l'ancien bâtiment. La commune a réalisé les réparations et un 2^{ème} exercice a été mis en place (le 26/09/ 22) pour les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2.
 - Les élèves se trouvant dans les pièces en rez-de-chaussée se regroupent dans le jardin et ceux qui sont à l'étage (dans l'ancien bâtiment) sortent par l'escalier de secours et se regroupent sur le parking devant l'école.
- 3 exercices PPMS doivent également être mis en place dans l'année scolaire : 2 exercices PPMS attentat-intrusion et au moins un exercice PPMS Risques majeurs. Le premier exercice attentat-intrusion doit être réalisé avant le 16 décembre, il a eu lieu le 17 octobre 2022.
 Ce premier exercice met en avant un signal qui n'est pas suffisamment efficace (envoi sms). Une réflexion est menée pour améliorer cela : coup de téléphone entre les 2 bâtiments ou autre.
 Les 2 autres exercices se dérouleront en décembre et juin. Les enfants seront prévenus et préparés pour l'exercice quelques jours auparavant. Les familles seront également tenues au courant.

Présentation rapide des PPMS

Risques majeurs

Nous rappelons aux parents que, en cas d'alerte (risques majeurs : par exemple accident de transport de matières dangereuses), ils ne doivent pas venir chercher les enfants à l'école, éviter de téléphoner à l'école afin de libérer la ligne téléphonique et écouter la radio afin de recevoir les informations nécessaires. Dans cette situation :

Les élèves dont les classes sont dans l'ancien bâtiment restent dans leur bâtiment. Les CE2-CM1 et les CM1-CM2 se regroupent dans la classe des CE2-CM1 et la salle des maîtres.

Les élèves de la classe de CE1-CE2 se répartissent dans les classes de PS-MS et GS-CP.

Attentat-intrusion

En cas d'attentat-intrusion, deux réactions sont possibles : s'enfermer ou s'échapper.

1) S'enfermer

Les élèves se cachent le plus loin possible des ouvertures dans chacune des classes.

2) S'échapper

Pour les élèves du bâtiment « maternelle », ils rejoignent la cantine en sortant par la rue de la croix Estudier. Les élèves dont les classes sont dans l'ancien bâtiment se dirigent vers la mairie. Ce scénario semble plus difficile à mettre à exécution.

Sécurité sur le parking

Nous rappelons aux familles qu'il est interdit de stationner sur le parking devant l'école ou de s'arrêter en double file pour déposer les enfants.

Un parking à côté de la mairie et de la salle des quatre vents permet aux parents de stationner sur les emplacements prévus et aux enfants qui circulent à pied de rester en toute sécurité.

6-Présentation du plan de continuité

En cas de fermeture de classe (ou d'école) à cause de la situation sanitaire, il nous revient de mettre en place un plan de continuité pédagogique. Il s'agit d'anticiper pour gérer au mieux la situation.

Nous allons recenser les familles qui n'auraient pas d'outil numérique ou de possibilité d'imprimer des documents.

Un certain nombre de principes ont été arrêtés en conseil des maîtres :

<u>LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES</u>

- ✓ La communication avec les familles se fera par mail. Les adresses mail ont été vérifiées et transférées entre collègues.
- ✓ Le plan de continuité pédagogique sera présenté au 1^{er} conseil d'école et consigné dans le compterendu pour que toutes les familles en aient connaissance.
- ✓ Toutes les familles de l'école ont une adresse mail valide.
- ✓ Les familles qui n'auront pas la possibilité d'imprimer les documents de travail pourront se rendre à l'école pour disposer des documents en version papier.

LE NIVEAU D'EQUIPEMENT NUMERIQUE DES FAMILLES

- ✓ Toutes les familles de l'école ont une adresse mail valide, sont équipées d'un outil numérique.
- ✓ Certaines familles ont notifié leur impossibilité d'imprimer des documents. La liste des familles est annexée au plan de continuité.

LE NIVEAU D'EQUIPEMENT NUMERIQUE DES ENSEIGNANTS

- ✓ Tous les enseignants ont un outil numérique et un accès internet.
- ✓ Les enseignants pourront, si besoin, accéder à internet en se rendant à l'école (dans le cas où c'est possible).

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE selon les scénarios suivants :

#1 <u>Un ou plusieurs enseignants de l'école sont isolés pour une courte durée, mais dont la santé permet de continuer à effectuer leur mission. Les élèves sont normalement accueillis à l'école.</u>

✓ Le remplaçant poursuivra la progression de travail proposée par l'enseignant.

#2 Un cas est déclaré, la classe est fermée 7 jours.

- ✓ La communication se fera par mail essentiellement (ou par le numéro de téléphone de l'école dans le cas où les enseignants sont présents à l'école). Le travail sera donné quotidiennement et sera basé essentiellement sur les maths et le français (pas de nouvelle notion proposée mais des révisions sur des notions déjà travaillées en classe). Des activités dans d'autres domaines seront proposées (mais pas obligatoires).
- ✓ Les enseignantes seront joignables par téléphone sur le temps scolaire.

#3 <u>L'école est fermée (cas exceptionnel) : si des cas d'élèves se déclarent en même temps dans plusieurs classes de l'école, dans les petites écoles en particulier.</u>

- ✓ La communication se fera par mail essentiellement (ou par le numéro de téléphone de l'école dans le cas où les enseignants sont présents à l'école). Le travail sera donné quotidiennement et sera basé essentiellement sur les maths et le français. Des activités dans d'autres domaines seront proposées (mais pas obligatoires).
- ✓ Si la durée de fermeture dépasse 10 jours, des classes virtuelles pourront être mises en place.

8-Bilan financier de l'association USEP

Le but de la coopérative scolaire est d'acheter du matériel pour la fabrication de gâteaux, cadeaux, la confection de gâteaux, financer des projets tels que des sorties (théâtre, musée, sorties...)

La coopérative scolaire 2021-2022 a fini avec un solde positif de 196,15€.

Dépenses : 3511.25€ (achats de livres et abonnements- edumoov, hibouthèques, magazines, de matériel pédagogique et ludique, sapins de Noël, chocolats contrat MAE, sorties pédagogiques/spectacles, Licences USEP, photographies scolaires).

Recettes: 3707,40 € (licences USEP et coopérative scolaire, photographies scolaires)

Nous remercions l'APE qui a financé les sorties l'an passé (bus et entrées pour les sorties de toutes les classes, cadeaux de Noël).

9 - Les projets

Plusieurs projets ont déjà été réalisés :

- Election des délégués de classe le 10 octobre dernier. Elles ont eu lieu à la mairie. Les délégués participeront à quatre réunions au cours de l'année pour soumettre les propositions, demandes et problèmes de leurs camarades.
- Séances de piscine pour les classes de CE1-CE2 et CM1- CM2. Les élèves se sont rendus à la piscine 2 fois par semaine pendant 5 semaines. 21 élèves ont obtenu leur ASNS.
- Journée du sport scolaire : le 21 septembre dernier.
- Les élèves de CM1 poursuivent le projet DEMOS. Les ateliers à l'école ont débuté le 11 octobre. Le concert de cette 2^{ème} année est prévu le 14 mai 2023 et ils travaillent sur la musique brésilienne.
- Les PS-MS et les GS-CP ont repris les activités de cuisine.
- Les classes de PS-MS et GS-CP font « école dehors » jusqu'aux vacances d'automne et reprendront au printemps.

Cette année, l'équipe a choisi de travailler sur les périodes historiques. Chaque période de l'année sera l'occasion de travailler une période historique.

Projets à venir :

- La fédération des chasseurs a proposé d'associer des élèves à la plantation de haies dans un chemin accessible aux élèves à pied (environ 1 km de l'école) en janvier.
- Dans le cadre du projet DEMOS, les élèves de CM2 vont bénéficier d'interventions de danse et musique (10 séances en tout, en janvier pour la danse et en mai pour la musique).

Projets EPS:

- Les élèves des classes de CE1-CE1 et CE2-CM1 se rendront au complexe sportif sans intervenant en période 4 (agrès pour les élèves de CE1-CE2 et dojo pour les CE2-CM).
- Séances de piscine pour la classe de GS-CP en période 5.
- USEP: l'équipe a fait le choix d'affilier toutes les classes. Toutes les classes vont donc participer à des activités sportives avec d'autres écoles. Une réunion est prévue en novembre pour définir quelles écoles nous allons rencontrer. Dans le cadre de l'USEP, la classe de PS-MS est inscrite au projet « Les p'tits reporters »
- Projet rugby : l'enseignante de CM1-CM2 a participé à une formation en septembre pour mener une séquence d'apprentissage avec sa classe.
- Classe découverte : l'école fait partie des écoles qui seraient subventionnées par l'ADCT (association des classes transplantées) pour partir cette année. Nous travaillons sur ce projet depuis la rentrée mais il nous manque beaucoup d'éléments pour finaliser le projet.

L'ADCT vient de nous informer du fonctionnement pour cette année : La tarification sociale, ne sera temporairement pas appliquée. Les écoles concernées par la campagne 2022/2023 bénéficieront ainsi d'une subvention fixe par élève qui leur permettra de financer tout ou partie de leur projet. A chaque école de

définir ensuite la participation familiale et/ou de solliciter l'aide d'une APE pour compléter son budget. Le séjour devra comporter 4 nuitées minimum. Le montant alloué par élève n'est pas encore défini et va dépendre des réponses des écoles.

- Théâtre: projet à partir du spectacle « la tête ailleurs » (21 février) pour les CM1-CM2. 15 heures d'intervention avec Nichola Soudière metteur en scène professionnel en lien avec les personnes âgées.
- Théâtre : des demandes ont été faites pour assister à des spectacles au théâtre de Thouars :
 - ✓ PS-MS : *les petites géométries* (12 janvier)
 - ✓ CM1-CM2 : Sois belle et tais-toi (23 mars)
- Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 participeront au « défi messagerie », projet départemental proposé par l'inspection académique.

L'ensemble des projets de l'année scolaire n'est pas encore établi.

L'équipe enseignante poursuit l'idée d'une fête rassemblant tous les élèves et toutes les familles de l'école au printemps. La date retenue pour cet événement est le 2 juin 2023.

Par ailleurs, l'APE propose le passage du Père Noël dans les classes la semaine précédant les vacances pour une distribution des cadeaux, des chocolats et d'éventuelles prises de photos.

4. Présentation du projet pHARe (protocole contre le harcèlement à l'école)

Mis en place en 2019 dans 6 académies, généralisé en 2021 dans toutes les académies.

Son objectif est de stopper l'intimidation le plus vite possible afin de permettre à tout enfant d'avoir une scolarité sans harcèlement.

Cinq personnes ressources sur la circonscription de Thouars sont chargées de formuler un protocole à adapter en fonction des particularités de chaque école. Nous sommes en attente de ce protocole pour rédiger celui qui sera adapté à l'école.

Le protocole, une fois formalisé, sera présenté lors d'un prochain conseil d'école.

Les écoles s'engagent à participer aux temps forts mis en place pendant l'année scolaire :

- journée « Non au harcèlement »
- Safer Internet Day
- Concours « Non au harcèlement »

D'autre part, 10h d'apprentissage dans l'année scolaire sont consacrées à la prévention contre le harcèlement.

10 – Travaux à réaliser

- Essuie-mains : les essuies main se bloquent très souvent, notamment côté maternelle et cela reste compliqué à gérer. Celui de la classe des CE1-CE2 semble tout particulièrement dysfonctionner. La mairie se demande s'il n'est pas possible de revenir à un essuie-main tissu.
 - Le dérouleur de la classe des CE1-CE2 sera changé pendant les vacances d'automne.
- L'essuie-main de la classe des CM1-CM2 (toilettes sous le préau bleu) est décroché du mur.
 - ➢ Il sera raccroché pendant les vacances.
- Des porte-manteaux ont été demandés dans l'entrée de l'école pour la classe des CM1-CM2.
 - > Ils sont arrivés et seront installés prochainement.
- Des rideaux occultants dans la classe des CM1-CM2 et dans la classe des CE2-CM1 permettraient une meilleure isolation thermique (chaleur en été) et surtout de mieux voir les vidéo-projections au tableau.
- Installation du vidéo-projecteur de la classe de CE1-CE2 de manière à ce qu'il soit pivotant.
- Un nouveau vidéo-projecteur dans la classe des CM1-CM2.
- Des rideaux occultants pour les fenêtres donnant sur la rue dans la classe des PS-MS :

- Interphone pour remplacer la sonnette qui ne fonctionne pas toujours. Cela permettrait de s'assurer de l'identité de la personne qui souhaite entrer et pourrait éviter à la collègue de CM1-CM2 d'être toujours déranger.
- Des thermostats plus efficaces sur les radiateurs du vieux bâtiment permettraient de mieux réguler et de faire des économies d'énergie.

Remerciements:

- 1- Réfection toit du préau
- 2- la disponibilité d'Alexis et Aurélien à la pré-rentrée
- 3- la disponibilité pour la gestion des problèmes techniques de Jérôme Thaudière.

Questions diverses des représentants de parents d'élèves.

Plusieurs questions ont été soumises :

-Est-il possible d'avoir un trombinoscope du personnel de cantine ?

M. Doret répond que ce sera possible si le personnel est d'accord.

-Serait-il possible d'avoir les menus par mail ? Plus tôt ?

Ils sont actuellement disponibles sur le site internet de l'école. A partir de maintenant, la mairie le mettra sur son site internet, les parents y auront donc accès. Il ne sera plus sur le site de l'école.

Il est compliqué d'avoir les menus plus tôt car la finalisation des commandes ne se fait pas avec un délai trop long.

-Serait-il possible d'avoir une révision ou réduction du paiement APS (maîtresse absente, enfant malade avec justificatif) ?

M. Doret explique que des cas exceptionnels pourront être étudiés. Les parents devront se présenter à la mairie avec un justificatif.

Date des prochains conseils d'école : jeudi 2 mars et jeudi 15 juin

Fait à LOUZY Le 21/10/2022

La présidente du Conseil d'Ecole Le / la secrétaire de séance

Elsa SERGENT Aurélia CHRIST